

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Madame SOUBRY Sylviane, Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs : Sylviane SOUBRY, Daniel ALADENISE, Daniel BOURGOIN, Jean-Louis MESMIN, André DEHAYES, Isabelle HERAULT, Jacques JOYEUX, Aurélien POUILLAUDE, Didier CARJAT.

Absente excusée : Mme Mireille FAUGEROUX

Absente : Mme Coralie PETIT

1) INTERVENTION DE NADINE BUJON POUR LA REPRISE DU MULTISERVICES

Nadine BUJON a souhaité commenter son projet de reprise du multiservices en listant les points à réaliser :

- ▶ La signature du bail commercial devant notaire (en attente du RDV),
- ▶ La détermination du montant de son futur loyer en précisant qu'elle souhaitait une gratuité jusqu'à Pâques 2017 (Délibération effective lors de la séance du Conseil),
- ▶ Les diagnostics techniques (en attente du retour des résultats),
- ▶ L'état des lieux (à réaliser semaine 37),
- ▶ La création d'un point tabac avec sa protection (prise en charge par la commune),

Ses formations sont terminées. La reprise du multiservices est éligible au versement d'une aide de la CCM (BRDE) à hauteur globale de 5 000,00€.

Le multiservices devrait pouvoir proposer dès son ouverture : alimentation, tabac, presse, gaz ainsi que le bar avec vente de pizzas voire de pâtisseries.

Pour accompagner une bonne lisibilité des 2 commerces, Nadine BUJON souhaite que la commune procède à une mise en place d'une signalétique adaptée.

Elle s'engage à présenter un point trimestriel et le bilan annuel, devant les membres du Conseil municipal, concernant notamment la première année d'activités du multiservices.

2) APPROBATION COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2016.

3) DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Louis MESMIN a été désigné secrétaire de séance.

4) DÉLIBÉRATIONS

❖ Montant du loyer du multiservices

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de réouverture du commerce multiservices par Madame Nadine BUJON dès que toutes les formalités seront remplies.

La rédaction d'un bail commercial est donc nécessaire avant que Madame Nadine BUJON intègre les lieux. Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de confier la rédaction du bail à Me ROBINEAUD et d'en signer le contenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de louer le local communal à Mme Nadine BUJON,
- de lui accorder la gratuité des loyers jusqu'au 30 septembre 2017,
- de fixer le montant du loyer à 150,00 € H.T. par mois à compter du 1^{er} octobre 2017 jusqu'à la révision du bail,
- Autorise Madame Le Maire à signer le bail devant Me ROBINEAUD, Notaire à L'Isle-Jourdain.

❖ Approbation des modifications des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-5-1, L5711-1 L5211-17 et L5211-20 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal Mixte d'Équipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER) ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2013-D2/B1-072 du 15 novembre 2013 modifiant l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Madame Le Maire, rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » et informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne – Siveer a approuvé ses statuts.

Madame Le Maire indique que le projet visant à modifier les statuts intègre essentiellement les objectifs et dispositions de la loi NOTRe et notamment l'application du mécanisme de représentation substitution pour la représentation au sein d'Eaux de Vienne – Siveer des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Outre ces dispositions, les actuels statuts visés par l'arrêté interpréfectoral n°2015-D2-B1-025 du 19 août 2015 sont très peu modifiés.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver les statuts du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Madame Le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

❖ Demande d'adhésion de la commune de Basses au syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Madame Le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne – Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Madame Le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

❖ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sur le financement du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) suite à prise de compétence « Aménagement de l'Espace par la CCM »

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montmorillonnais en date du 6 novembre 2015 relative à la reconnaissance d'intérêt communautaire sur l'étude, l'élaboration, l'approbation, la révision et le suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

A cet effet, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été amenée à se prononcer sur le financement du PLUi et a émis son rapport le 21 juillet 2016.

L'ensemble des communes membres de la CCM doit se prononcer, même si les communes ne sont pas territorialement concernées et délibérer sur les modalités de ce financement.

Madame Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui aboutit à la définition d'un coût de l'opération à 620 000 €.

Ce coût prendra en compte les frais d'étude, les charges de reproduction et frais administratifs divers, le financement du poste de chargé de mission PLUi sur 4 ans, le financement des PLU en cours ainsi que la mise en place d'un fonds de concours permettant de financer à 50 % le coût restant à charge pour les communes qui étaient en cours de PLU en 2015.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le rapport de la CLECT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT pour l'étude, l'élaboration, l'approbation, la révision et le suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

❖ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sur la proposition de répartition des charges des offices de tourisme suite à la prise de compétence « tourisme » par la CCM

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montmorillonnais en date du 19 février 2014 relative à la prise de compétence « élaboration et mise en œuvre de la politique communautaire du tourisme et promotion touristique du territoire ».

A cet effet, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été amenée à se prononcer sur le transfert des charges des Offices de Tourisme de SAINT-SAVIN, LA TRIMOUILLE, MONTMORILLON, L'ISLE-JOURDAIN et AVAILLES-LIMOZINE et a émis son rapport le 21 juillet 2016.

L'ensemble des communes membres de la CCM doit se prononcer, même si les communes ne sont pas territorialement concernées et délibérer sur les modalités de ce transfert.

Madame Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui aboutit à la définition d'un coût de l'opération à 126 774 € et une répartition de ce coût entre les communes suivant la simulation n° 7 ci-jointe.

Elle informe le Conseil Municipal que ces montants viendront en réduction des attributions de compensation versées aux différentes communes.

Ce coût tient compte des subventions versées par les communes ainsi que les coûts d'entretien des bâtiments sièges de chaque office.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le rapport de la CLECT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT relatif au transfert des charges des offices de tourisme avec réduction de l'attribution de compensation correspondante pour 2016.

❖ Approbation de la modification des statuts de la CCM intégrant la prise de compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Montmorillonnais, approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2016.

Il convient d'envisager « l'extension des compétences » en matière de protection et la mise en valeur de l'environnement de la Communauté de Communes.

Madame le Maire donne lecture de la proposition du point 3 des statuts modifiés :

- Elimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés
- Aménagement, entretien et gestion de deux domaines forestiers sis :
 - lieu-dit «Vacheresse » - Commune de SAULGE,
 - lieu-dit « Bois de la Garenne3 – Commune de BETHINES.
- Création, entretien et valorisation des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire conformément à l'état annexé aux statuts
- Entretien et valorisation de l'ensemble des cours d'eau situés sur la Communauté de Communes du Montmorillonnais
- **Prise de compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

❖ Projet de convention d'objectifs et de financement 2016 (Dispositif Accueil Loisirs Enfants) de la CAF

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations familiales souhaite soutenir, à travers une procédure contractuelle, les lieux d'accueil et de loisirs de l'enfance et de la jeunesse hors du temps scolaire pour l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes à faibles ressources. Cette aide complémentaire à la prestation de service accueil de loisirs est destinée à soutenir les familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 700 euros. L'objectif consiste à faciliter l'accès de tous les enfants aux loisirs notamment en leur permettant de bénéficier de tarifs préférentiels sur le prix de l'accueil de loisirs. Cette convention concerne l'activité accueil de loisirs extrascolaire, camp et mini-camp financés dans le cadre d'une prestation de service.

Un projet de convention établi par la CAF définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière pour l'équipement « Accueil de loisirs de la Commune de Moussac-Sur-Vienne ».

La convention prend effet du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer le document.

❖ **Hommage et inscription Monument aux morts Jean-Baptiste PATRIER**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle est saisie d'un courrier commun des Présidents de l'Association Moussac Toujours et du Regroupement des Associations de Combattants UFVG/AC et AC/AFN de Moussac-Sur-Vienne.

Celui-ci stipule que lors d'un travail de mémoire sur la guerre de 1914-1918 mené par le Groupe de Recherches Historiques et Archéologiques de L'Isle-Jourdain, il a été découvert qu'un « poilu » moussacois, Mort pour la France, n'était inscrit sur aucun monument aux Morts de la région.

Il s'agit de M. Jean-Baptiste PATRIER, né le 29 août 1894 « aux Brandes » de Moussac-Sur-Vienne et décédé à son domicile, le 3 août 1915 à « La Vergne » de Moussac-Sur-Vienne, des suites de ses blessures de guerre reçues le 18 décembre 1914 à Mametz dans la Somme comme l'indiquent la copie de son registre matricule militaire et la fiche de décès établie par le Ministère de la Défense – Mémoire des Hommes.

Afin de réparer cet oubli et en accord avec la démarche des Associations « Moussac Toujours » et du Regroupement UFVG/AC et AC/AFN, le Conseil Municipal est tout à fait favorable à ce que le nom de Jean Baptiste PATRIER soit gravé en lettres dorées sur le monument aux Morts de Moussac-Sur-Vienne et qu'un hommage posthume lui soit rendu lors d'une cérémonie du 11 novembre.

❖ **Recrutement CAE**

Suite à la réunion des Conseillers Municipaux du 25 juillet 2016, un appel à candidatures pour le recrutement d'un agent d'entretien en contrat d'accompagnement dans l'emploi a été diffusé par Pôle Emploi.

Il s'agit d'un contrat initial de 8 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois pour une durée hebdomadaire de travail de 35 h 00 et une période d'essai d'un mois.

La prise en charge financière de l'Etat est de 80 % calculée sur 20 heures hebdomadaires maximum. 17 personnes ont postulé dont 2 ne correspondant pas aux critères d'un CAE, 6 candidats ont été retenus pour un entretien fixé le 14 septembre.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à établir le contrat de travail avec le salarié.

5) COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Communauté de Communes Vienne et Gartempe – Conférence des maires : le 20/07/2016 – a assisté : Sylviane SOUBRY

Point évoqué :

Restitution des conclusions des 12 groupes de travail préparant la fusion de la nouvelle intercommunalité Vienne et Gartempe.

Commission « finances/gestion administrative et financière du personnel » de la CCM: le 06/09/2016 – a assisté : Sylviane SOUBRY

Principaux points évoqués :

- ▶ Fonds d'aide aux communes : examen des dossiers de demande de subvention,
- ▶ Ressources humaines (création de poste et recrutements en cours) et bilan social 2015,
- ▶ Mise en place d'une taxe de séjour

La CCM, dans le cadre de sa compétence « Tourisme » souhaite mettre en place une taxe de séjour. Une note d'information sera présentée lors d'une prochaine réunion de la commission « tourisme ».

Rappel sur les différentes phases dans la conception du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud Vienne

C'est un outil de planification qui donne les grandes orientations d'aménagement et d'organisation du territoire. Il s'inscrit dans le moyen et long terme.

Il comporte trois documents obligatoires :

► Un rapport de présentation qui expose le diagnostic, l'état initial de l'environnement, les incidences du projet sur l'environnement et la justification des choix retenus.

Ce document a été validé.

► Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) qui présente le projet politique à 15/20 ans.

Ce projet est en cours de validation.

► Un Document d'Orientations et d'Objectifs (D.O.O) qui définit les préconisations d'organisation, de développement et de protection du territoire.

Le D.O.O arrête des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il précise les modalités de protection en faveur de la biodiversité.

Ce document reste à finaliser et devrait être validé pour fin 2016. Il servira de référence aux PLU des communes.

Points évoqués lors de cette conférence

► Présentation du 1^{er} document « Diagnostic Socio-économique et Spatial et Etat Initial de l'Environnement,

► Principaux axes du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) validés,

► Thèmes du PADD à approfondir d'ici fin 2016,

► Synergies entre SCoT, PLUi et prise en compte de la nouvelle carte de l'intercommunalité en 2017.

C.A de la MJC : le 09/09/2016 - a assisté : Isabelle HERAULT

Points évoqués :

► Election du bureau,

► Journée de la mobilité du 16/09/2016,

► Les foulées du viaduc le 25/09/2016,

► Les « 30 ans » de la MJC le 04/11/2016. La commune recevra, à cette occasion, le 05/11, le groupe « Chorale » de la MJC qui se produira « Chez Philippe » (à confirmer),

► Le PEL qui se termine, dans son fonctionnement actuel, fin 2016 sachant que la CC devrait, en principe, prendre la compétence « Petite enfance et Jeunesse »,

► Perte de subventions (Conseil Départemental et Région Nouvelle Aquitaine) : 3 600,00 €.

6) INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Sylviane SOUBRY :

• **Chemin « Les Grands Champs » à La Barbade :**

M. COURTOT, Expert foncier mandaté par M^r BROCHET, a transmis la note de synthèse suite à sa visite du 18 avril.

- **Demande d'aménagement de la voirie de la part de M. FOUCAULT Martin**

Mme Le Maire indique que M. FOUCAULT a fait appel à un Défenseur des Droits afin de trouver une solution concernant la sortie des véhicules de sa propriété sur la voie communale n° 6 à La Vergne. Celui-ci a déclaré qu'il n'est pas dans ses compétences d'intervenir auprès de la commune qui garde la liberté, comme toutes collectivités locales de s'administrer librement.

- **Démission de Mireille FAUGEROUX – 1^{ère} Adjointe**

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a reçu le 6 septembre, un courrier de Mme Mireille FAUGEROUX, l'informant de sa décision de mettre fin à ses mandats de 1^{ère} Adjointe et de Conseillère Municipale pour des raisons personnelles et de santé.

La démission prendra effet à compter du jour de son acceptation par Mme La Préfète.

- **Une réunion de la commission camping sera programmée 1^{ère} quinzaine d'octobre.**

- **Informe les membres du Conseil Municipal qu'elle sera absente du 3 au 6 octobre.**

Isabelle HERAULT souhaite connaître le planning des prochaines interventions voirie

En principe, les interventions voirie d'ici fin octobre devraient concerner la place des Erables, l'impasse des Sureaux, la « zone des virages » des Bruyères vers le hameau de la Côte et la route de la Vergne (de la Base MCK à l'entrée de la Petite Vergne).

Par ailleurs, il est précisé que la réfection de la route de la Carte à partir de la RD 111 sera prochainement programmée.

Jean-Louis MESMIN fait un point sur certains dossiers en cours

Fermeture du pignon Ouest de la halle

Cette fermeture devrait être réalisée avec du verre « sécurit ». En attente devis.

Agrandissement du cimetière

Préalablement à la réalisation de l'extension du cimetière communal, un diagnostic archéologique a été prescrit par le Service Régional d'Archéologie.

Le diagnostic, réalisé du 6 au 8 juillet, a confirmé l'occupation gallo-romaine reconnue à 4 endroits différents.

Dès la transmission par l'INRAP du rapport diagnostic au Préfet, celui-ci pourrait autoriser le lancement des travaux au cours du dernier trimestre 2016.

Dans cette hypothèse, les appels d'offre seraient lancés, en principe, courant novembre/décembre 2016 afin d'envisager le début des travaux de terrassement pour mars 2017.

Reprise des emplacements dans le cimetière actuel

La date de la reprise des emplacements concernés est fixée au 2 janvier 2017. La date de reprise et la liste des emplacements concernés feront l'objet d'un arrêté municipal qui sera affiché à la porte du cimetière, sur le panneau d'informations situé près de la mairie. Il fera, également, l'objet d'une parution dans la presse, dans MOUSSAC Info n°49 et sur le site internet de la commune.

Mise en accessibilité de la mairie, de l'Agence Postale Communale et aménagements de la place de la Liberté

Le dossier de faisabilité - APS - est réalisé. Compte tenu du retard pris dans la décision de l'octroi de certaines subventions, une réflexion est en cours qui pourrait conduire à réaliser le projet en 2 étapes.

Fréquentation du site internet de la commune

Une présentation de la fréquentation du site sera faite lors d'un prochain Conseil municipal.

**Prochaine séance du Conseil Municipal
Vendredi 7 octobre à 20h30**